

## Licences Internationales

Objet :

- Réglementer l'utilisation de la licence internationale ;
- Réglementer les problèmes de représentation nationale lors des Championnats du Monde.

### Licence et affiliation

Chaque personne ne peut être affilié qu'à une seule fédération membre de la FISF. La validité de l'affiliation est renseignée à la FISF au moins une fois par saison. Sauf si la fédération ne possède pas de clubs, il s'agit de la fédération du club du joueur, celui que le joueur représentera éventuellement en interclubs.

Les changements de fédération se font normalement au changement de saison, mais ils peuvent se faire toute l'année tant que les règlements nationaux et internationaux (et spécifiquement interclubs) sont respectés.

À sa première affiliation, chaque affilié d'une fédération reçoit un numéro de licence. Ce numéro renseigne la fédération où a eu lieu la première affiliation (via les chiffres initiaux) et est attribué définitivement.

Tout joueur affilié à une fédération de la FISF a

- le droit de figurer dans les classements internationaux,
- le droit de participer à toutes les épreuves organisées par ou sous la responsabilité de la FISF ou de chacune des fédérations membres de la FISF, à l'exception des épreuves possédant des critères d'admission,
- le droit d'effectuer toute tâche d'arbitrage lors de ces épreuves, sans autre condition qu'un éventuel test d'aptitude,
- le droit d'exercer des responsabilités déléguées par une fédération de la FISF,
- le devoir de respecter les règles (éthiques et sportives) édictées par la FISF.

Les joueurs sans club et sans fédération s'affilient directement à la FISF, qui leur attribue un numéro de licence.

Un numéro de licence est attribué aux joueurs de la WESPA (fédération internationale anglophone) et de la FISE (fédération internationale hispanophone) sans affiliation supplémentaire.

Un participant aux Championnats du Monde sans fédération (y compris FISF, WESPA ou FISE) ne paie pas d'affiliation mais est soumis au droit d'inscription des compétitions auxquelles il prend part.

### Représentation nationale

Le joueur défend le pays de son passeport, quelle que soit la fédération de son affiliation. Si le joueur change de nationalité, il change de pays représenté.

Si le joueur détient plusieurs passeports, il opte en priorité pour un pays qui possède une fédération membre de la FISF.

Si le joueur détient plusieurs passeports, il doit effectuer un choix qui restera valable au minimum 5 ans.

C'est la fédération du club du joueur, à laquelle le joueur s'affilie, qui gère les données du joueur (affiliation en ordre, club, année de naissance) et se porte garante de la représentation nationale du joueur.

### **Affiliations à l'étranger**

Les joueurs affiliés dans une fédération d'un pays autre que leur passeport sont considérés comme étant en ordre vis-à-vis de la FISF et la fédération du pays « passeport » du joueur en est informée.

### **Participation aux championnats nationaux**

Les joueurs peuvent participer aux championnats nationaux correspondant à leur nationalité, la fédération d'affiliation n'intervient pas.

Les joueurs affiliés à une fédération dont ils ne sont pas un représentant national ne peuvent participer aux championnats de la fédération qu'aux conditions de la fédération (qui peut en refuser l'accès). Ils ne peuvent briguer un titre national ou avoir une influence dans un critère de qualification.

### **Classements**

Le classement international duplicate reprend tous les joueurs de toutes les fédérations en ordre pour la saison, avec les données de nationalité, fédération, club et catégorie fournies par les fédérations.

Les classements fédéraux reprennent tous les joueurs affiliés dans les clubs de la fédération.

Un joueur d'une série nationale sera classé selon les critères de classement de la fédération à laquelle appartient son club.

Le classement international classique ne mentionne que les joueurs ayant participé à au moins un tournoi durant la saison, et effectué au moins 3 tournois ou 15 parties depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **Championnats du Monde**

Les sélections aux championnats du monde sont nationales et effectuées par les fédérations des pays représentés.

Les fédérations doivent effectuer leur sélection sur base de l'ensemble des représentants nationaux, joueurs affiliés à l'étranger inclus.<sup>1</sup>

Les pays sans fédération bénéficient d'un quota (pour l'Elite et pour le Classique)

- de deux joueurs pour les habitants d'un pays sans fédération et non affiliés à une fédération de la FISF
- de deux joueurs pour les ressortissants d'un pays sans fédération mais affiliés à une fédération de la FISF, la sélection étant établie sur base du classement international.

---

<sup>1</sup> Il est conseillé d'étudier le cas des joueurs affiliés à l'étranger qui, sur base des classements internationaux classique et duplicate, rentrent dans les quotas de la fédération.

**Cas particuliers**

La fédération québécoise qualifie sur base du passeport canadien. Le drapeau, le code « fédération » et le code « nationalité » sont ceux du Québec, considéré comme « Canada francophone ».

Monaco est gérée par la Fédération française. Les Monégasques ne disposent donc que du quota de deux joueurs affiliés pour les Championnats du Monde.

**Licences spéciales**

Les fédérations peuvent octroyer des licences à caractère limité. Par exemple une licence « jour » pour promouvoir la découverte de la discipline, qui ne donne pas accès aux classements internationaux.

Elles doivent être signalées au responsable technique de la FISF de manière à permettre le filtrage des données.

**RGPD**

La FISF collecte, utilise et publie certaines données personnelles. En s'affiliant ou en participant à une compétition, un joueur accepte la collecte et l'utilisation de ses données personnelles telles que décrites dans le document RGPD.pdf.

**Intervalles de numéros de licence réservés par fédération**

<b>Pays</b>	<b>Minimum</b>	<b>Maximum</b>	<b>Code fédé</b>	<b>Taille</b>
France	1000000	5499999	FR	4500000
Suisse	5500000	5999999	CH	500000
Belgique	6000000	6999999	BE	1000000
Québec	7000000	7999999	QC	1000000
Sénégal	8000000	8009999	SN	10000
Angola	8010000	8014999	AO	5000
Bénin	8015000	8019999	BJ	5000
Cameroun	8020000	8024999	CM	5000
Congo Brazzaville	8025000	8029999	CG	5000
Congo Kinshasa	8030000	8034999	CD	5000
Côte d'Ivoire	8035000	8039999	CI	5000
Gabon	8040000	8044999	GA	5000
Guinée	8045000	8049999	GN	5000
Liban	8050000	8054999	LB	5000
Mali	8055000	8059999	ML	5000
Maroc	8060000	8064999	MA	5000
Madagascar	8065000	8069999	MG	5000
Mauritanie	8070000	8074999	MR	5000
Niger	8075000	8079999	NE	5000
Roumanie	8080000	8084999	RO	5000
Algérie	8085000	8089999	DZ	5000
Togo	8090000	8094999	TG	5000
Tunisie	8095000	8099999	TN	5000
Zambie	8100000	8104999	ZM	5000
International	8150000	8154999	Wespa, Fise, ...	5000
Tchad	8205000	8209999	TD	5000
Luxembourg	8600000	8604999	LU	5000
Royaume-Uni	8800000	8804999	UK	5000
Burkina Faso	8900000	8904999	BF	5000
Centrafrique	8910000	8914999	CF	5000
Île Maurice	8920000	8924999	MU	5000
Haïti	8930000	8934999	HT	5000
LIBRE	8105000	8149999		45000
LIBRE	8155000	8204999		50000
LIBRE	8210000	8599999		390000
LIBRE	8650000	8799999		150000
LIBRE	8805000	8899999		95000
LIBRE	8905000	8909999		5000
LIBRE	8915000	8919999		5000
LIBRE	8925000	8929999		5000
LIBRE	8935000	8999999		65000